

DEVENIR ARBITRE

FORMATION DES OFFICIELS

Au niveau départemental, il existe 2 catégories d'arbitres : l'**Arbitre Club** et l'**Arbitre départemental**.

→ Arbitre Club

L'**arbitre club** est un arbitre qui **officie** et qui est parfois **formé au sein de son club ou au sein d'une Ecole d'Arbitrage**, qui est une structure dédiée au sein d'un club ou d'un regroupement de clubs comprenant au minimum un responsable attitré et un ou plusieurs formateurs. Il officie prioritairement sur les matchs de jeunes dans son club. Pour cela, il est accompagné par un **formateur du club** ou de l'**Ecole d'Arbitrage** qui l'aide dans ses premiers pas et le conseille.

→ Arbitre Départemental

Pour devenir **Arbitre Départemental**, il faut avoir acquis une solide expérience en tant qu'Arbitre Club, suivre la **formation Arbitre Départemental** organisée par les formateurs de la **Commission Départementale des Officiels (CD0)** et réussir l'**Examen Arbitre Départemental (EAD)**.

Pour suivre la formation, il faut respecter les conditions suivantes :

- Être licencié(e) auprès de la FFBB,
- Avoir plus de 15 ans,
- S'inscrire (gratuitement) à la formation auprès du CDYBB.



Pour obtenir son **diplôme d'Arbitre Départemental**, il faut avoir complété sa **FOAD** (Formation Ouvert et à Distance), assister aux **journées de formations en présentiel** et valider la **partie réglementaire (QCM) et pratique (Match d'observation)** de l'EAD.

Un Arbitre Départemental pourra être désigné par le **Répartiteur des arbitres** du CDYBB pour officier, en fonction de son expérience, sur des rencontres dans les **catégories régionales R4 et R3 jeunes de U13 à U21** ainsi que dans les **catégories Seniors départementales DM2, PRF et PRM**. Ses frais de déplacements seront pris en charge et il bénéficiera d'une indemnité pour sa prestation.